

**ANNEE SCOLAIRE 2017-2018
DEMI-PENSION DU
COLLEGE PABLO NERUDA**

L'équipe de direction
à
Mesdames, Messieurs les parents d'élèves

REGLES GENERALES :

L'inscription d'un élève est annuelle et forfaitaire (4 jours par semaine : lundi, mardi, jeudi, vendredi).

Aucun demi-pensionnaire n'est autorisé à rentrer manger chez lui quelles que soient les modifications de son emploi du temps.

Une carte magnétique est remise à chaque élève demi-pensionnaire à l'inscription, pour la durée de la scolarité au collège, sur laquelle est apposée obligatoirement une photographie d'identité récente. Pour éviter les dégradations, il lui sera remis un protège-carte.

Les règles de discipline applicables au sein du service de restauration sont celles établies dans le règlement intérieur du collège et relèvent de l'appréciation du chef d'établissement. L'usurpation d'identité au pointage et le vol de carte sont sanctionnés par l'exclusion temporaire à la demi-pension.

Toute carte doit être remplacée, en dehors des heures de cours, auprès du service Intendance au tarif voté en Conseil d'Administration et affiché au secrétariat d'intendance.

Un élève externe peut être autorisé à titre **exceptionnel** à prendre un repas, **après accord du Chef d'établissement**. Le repas sera facturé au tarif en vigueur fixé par le Conseil Départemental, consultable auprès du service de l'Intendance (à titre indicatif le tarif en 2016/2017 était de 5,80 €).

PAIEMENT

Le tarif de la demi-pension est forfaitaire et calculé sur le nombre de jours d'ouverture de la **demi-pension, trimestriellement**.

TOUT TRIMESTRE COMMENCE EST DÛ EN ENTIER.

Il doit être payé en début de trimestre dès réception de l'Avis aux Familles.

Toutefois, en cas de difficultés particulières, la famille pourra contacter le service Intendance qui étudiera la possibilité d'un paiement mensualisé.

REMISE D'ORDRE :

Se référer au règlement de la demi-pension du Conseil Départemental de l'Essonne qui sera transmis aux familles à la rentrée scolaire.

AIDE A LA RESTAURATION DES COLLEGIENS

Se référer à l'annexe à la fiche relative à la demi-pension 2017-2018

La Principale
Mme NTEP



La Gestionnaire
Mme BATAILLE



**La demi-pension débutera pour TOUS les demi-pensionnaires le
Jeudi 7 Septembre 2017**